

Panama Viejo (Panama)

No 790 bis

1. IDENTIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| <i>État Partie :</i> | Panama |
| <i>Bien proposé :</i> | Site archéologique de Panama Viejo |
| <i>Lieu :</i> | Province de Panama, district de Panama |
| <i>Date de réception :</i> | 1er février 2002 |
| <i>Catégorie de bien :</i> | |

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site* ou d'un *ensemble*.

Brève description :

Cette proposition est une extension de la partie historique de la ville de Panama, présentée dans le but d'englober le lieu et les ruines de la première implantation européenne et les vestiges préhispaniques.

2. LE BIEN

Description

Le site archéologique du Panama Viejo est celui de la plus ancienne ville européenne sur le continent américain, fondée en 1519. La ville fut déplacée sur un nouveau site en 1673 et ce premier lieu fut abandonné et ne fut jamais reconstruit. Il conserva ses rues et ses espaces publics d'origine. Il est aujourd'hui transformé en parc et renferme les ruines impressionnantes de la cathédrale, des églises, des installations hydrauliques, de l'hôtel de ville et de maisons privées, préservées et bien présentées au public.

Certains des vestiges les plus anciens remontant à mille ans avant l'arrivée des Européens ont été fouillés et les découvertes sont exposées dans le musée local.

Histoire

La ville ancienne fut fondée en 1519 par Pedrarias d'Avila. Elle devint rapidement un important centre commercial et administratif ainsi qu'un port important et le siège du tribunal royal. Seul le climat, considéré comme malsain, empêcha le développement de la ville qui n'atteignit pas l'importance de Guatemala ou de Bogota. La ville fut détruite par un incendie en 1672 et la nouvelle ville, installée à 8 km au sud-ouest la remplaça l'année suivante. Depuis lors, et jusqu'en 1949, seuls le temps, l'environnement et, à une certaine période, la réutilisation

des matériaux affectèrent l'état de conservation et l'intégrité du site.

Le site demeura la propriété de l'État et ce n'est qu'en 1949 qu'un nouveau quartier s'installa au nord, sans affecter aucun vestige visible ou connu.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Plusieurs lois, dont certaines sont spécifiques à Panama Viejo, protègent le site.

Structure de la gestion :

Une entité mixte, privée et publique, a été créée en 1995 dans le but de protéger et de gérer le site. Elle a repris le rôle qui avait jusqu'alors été assumé par le Bureau du patrimoine national. Ce dernier est représenté au conseil d'administration du nouvel Institut de Panama Viejo (PPV) qui approuve toutes les mesures de préservation.

Ressources :

Des ressources annuelles sont attribuées par les instituts nationaux pour le tourisme et la culture.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Globalement, la principale justification est liée au fait qu'il s'agit de la première installation européenne sur le continent américain, qu'elle est très bien conservée et que son histoire remonte à mille ans avant l'installation des européens.

Critère i : C'est la plus ancienne ville présentant un plan à damier sur le continent américain ; elle a influencé l'urbanisme sur la totalité du continent.

Critère ii : La disposition de la ville représente des échanges important de valeurs humaines.

Critère iii : Les vestiges offrent un témoignage exceptionnel de la vie quotidienne, de la culture, de l'économie et de la technologie des périodes concernées.

Critère iv : Les constructions représentent des étapes importantes du développement de la société coloniale espagnole.

Critère v : C'est un exemple de la manière dont des biens historiques immeubles sont affectés par les besoins et la pression de la société moderne

Critère vi : Le bien est étroitement lié à la découverte de l'océan Pacifique, à l'expansion espagnole, à l'histoire de la piraterie et à l'acheminement des métaux précieux vers l'Europe.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en février 1996, à l'époque de l'inscription du district historique de Panama avec le Salon Bolivar.

Conservation

Histoire de la conservation :

La documentation et la préservation sont l'objet d'actions de l'État et du nouveau PPV. Les plans de conservation existent et sont mis en oeuvre.

État de conservation :

Certains vestiges sont détériorés par l'humidité mais en général ils sont en bon état de conservation.

Gestion :

Le site dispose d'un plan de gestion efficace et d'une organisation de gestion pour le mettre en oeuvre.

Analyse des risques :

Les risques posés par le développement urbain, la construction de routes ou d'immeubles sont contrôlés. Il existe un léger risque d'inondation et des mesures préventives sont à l'étude.

Authenticité et intégrité

Le site conserve toute son authenticité et son intégrité.

Évaluation comparative

Aucun des sites comparables n'est aussi bien préservé que Panama Viejo.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

La grande importance de cette extension provient de sa contribution à la connaissance de l'urbanisme, des technologies de construction et de l'expansion des cultures dans de nouveaux territoires. Elle provient également du fait que ce site complète la précédente inscription qui représente les périodes ultérieures de l'histoire de la ville.

Évaluation des critères :

L'ICOMOS considère que les critères ii, iii, iv et vi sont remplis :

Abandonné après une période relativement courte d'existence, sans être complètement détruit ou modifié, ce site est un témoignage exceptionnel de l'urbanisme et de la culture de cette période. Pour les mêmes raisons, le site est un exemple exceptionnel de l'architecture et des technologies de construction en vigueur à l'époque. C'est

la première ville nouvelle construite sur la côte Pacifique. Elle servit de base à la colonisation espagnole de l'ouest de l'Amérique latine et fut le point d'entrée de la culture européenne dans la région.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Que le contexte général soit respecté et qu'une attention particulière soit accordée aux risques potentiels d'atteintes visuelles du site, essentiellement en raison de possibles développements dans la zone tampon.

Recommandation concernant l'inscription

Que la proposition d'extension soit *approuvée*.

ICOMOS, mars 2003